

Séance du Conseil Municipal du 06 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le six avril, le Conseil Municipal de MONTLIVAUT, dûment convoqué, s'est réuni, à 20 heures, Salle Périscolaire n°3, compte tenu des règles de distanciation physiques et non ouverte au public, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAUVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Avril 2021

Nombre de conseillers : **En exercice : 15**

Présents : 14

Votants : 15

Présents : MM. Gérard CHAUVEAU, Pascal MAUNY, Fabienne GENDRIER, Jean ORTHEAU, Sylvain ROUPILLARD, Dominique NEAU, Philippe PLESSIS, David LERIBLE, Yannick CABOURG, Sophie KREZEL, Gaëlle MOUGEL, Stéphanie CHAUVEAU, Anne-Line STEPIEN, Magali MANSO.

Excusée : Julia NIVARD

Pouvoir : Mme J. NIVARD à Mr P. MAUNY

Madame Fabienne GENDRIER a été désignée comme secrétaire de séance.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 15 Mars 2021.

Budget communal

Approbation du compte de gestion de 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de 2020 dressé par le Receveur Municipal de Romorantin-Lanthenay, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote du Compte Administratif de 2020

Le Conseil Municipal, à quatorze voix pour, approuve le compte administratif comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	Restes à réaliser
Dépenses	773 283,70 €	Dépenses : 378 525,31 €	Reste à réaliser : 79 305 €
Recettes	845 162,62 €	Recettes : 336 447,08 €	Reste à réaliser : 9 409 €
Résultat de clôture +	71 878,92 €	Déficit d'Investissement : -	42 078,23€

Affectation du résultat de 2020

Considérant les investissements inscrits, l'excédent de fonctionnement de 71 878,92 € est affecté en totalité en section d'investissement au budget de 2021.

Vote des subventions 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2021, les subventions suivantes :

Désignation	Désignation	Report	3 430,00 €
Dance Attitude	320,00 €	Amicale Pompiers Muides s/Loire	150,00 €
F.N.A.C.A	200,00 €	A.D.M.R -Mer	1 953,00 €
Association Détente (2 sections)	400,00 €	ASSAD- Mer	552,40 €
EPGV – Gym Volontaire	320,00 €	Maison de la Loire	60,00 €
Ens. & Solidaires U.N.R.P.A	320,00 €	Les Chantiers de Vineuil	50,00 €
Asso. Parents d'élèves	320,00 €	Amicale Pompiers St Claude	150,00 €
Comité des Fêtes	320,00 €	Aide aux sans Logis	100,00 €
Asso. du Centre Equestre	500,00 €	Banque Alimentaire du 41	120,00 €
Amicale des Pêcheurs de St Claude	65,00 €	La Croix Rouge	100,00 €
Souvenir Français	15,00 €	Œuvres Pupilles (Ecol. Publiques)	50,00 €
U. S Huisseau St Claude	500,00 €	Les papillons Blancs	150,00 €
Prévention Routière	50,00 €	Secours Catholique	120,00 €
Conciliateurs de Justice	100,00 €	Alzheimer 41	150,00 €
à reporter	3 430,00 €		7 135,40 €

Vote du budget primitif de 2021

Le Conseil Municipal, à quinze voix pour,

Vote le budget primitif de 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement : 856 931 €

Section d'Investissement : 263 883 €

Fiscalité locale directe 2021

La suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales a modifié les modalités de vote des taux pour les communes et en particulier pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En compensation, les communes se voient transférer le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département. Le taux sur le foncier bâti serait de 46,02% (foncier bâti communal 21,62% + foncier bâti du département 24,40%) et de 44,22% pour le foncier non bâti.

Le référent du Trésor Public venu en mairie a constaté la bonne tenue des finances. Avec la crise sanitaire, des dépenses de fonctionnement supplémentaires et des recettes en diminution, le conseil municipal devra augmenter de façon raisonnable les taux d'imposition identiques depuis plus de trente années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil Municipal, fixe les taux des taxes locales directes :

Taxe foncière sur les propriété-bâties : 49,79%

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 47,84%

AFFAIRES DIVERSES

Fête du Vélo

La 22^{ème} Fête du Vélo aura lieu dimanche 05 Septembre 2021.

La commune de Montlivault est inscrite dans le parcours.

Le Maire,
G. CHAUVEAU

